

## SANTÉ

### SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**Arrêté du 3 novembre 2008 portant nomination à la commission chargée du contrôle de la publicité et de la diffusion de recommandations sur le bon usage des médicaments auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : SJSP0831158A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 5122-36 à R. 5122-47 ;  
Vu l'arrêté du 20 novembre 2006 portant nomination à la commission chargée du contrôle de la publicité et de la diffusion de recommandations sur le bon usage des médicaments,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 20 novembre 2006 est modifié comme suit :

I. – Sont nommés membres de la commission en qualité de représentants de la Caisse nationale de l'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles :

##### *Membre titulaire*

Mme Bourdel (Hélène), en remplacement de M. Ricard (Jean-Louis).

##### *Membre suppléant*

M. Ricard (Jean-Louis), en remplacement de M. Vinot (Marcel).

II. – Est nommé membre de la commission en qualité de représentant de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole :

##### *Membre titulaire*

M. Harlin (Jean-Marc), en remplacement de M. Tarsissi (Omar).

#### Article 2

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 3 novembre 2008.

Pour la ministre et par délégation :  
*La sous-directrice de la politique  
des pratiques et des produits de santé,*  
C. LEFRANC